Conseil d'Administration de l'ADEME
du 16 octobre 2025

Communiqué intersyndical

Le Conseil d'administration réuni ce 16 octobre 2025 à Angers a vu son ordre du jour allégé dans un contexte de turbulence politique, témoignant d'une incertitude sur le budget et les orientations pour l'ADEME en 2026. Dans ce contexte, nous avons souhaité partager nos préoccupations de représentants des salarié·es à l'ensemble des administrateurs, nombreux à avoir fait le déplacement à Angers, dans un moment difficile pour l'ADEME.

Notre déclaration en séance

« Nous souhaitons alerter les membres du Conseil d'Administration, en premier lieu les représentants du gouvernement et des différents ministères, sur les évolutions en cours qui touchent à la raison d'être de l'agence et augmentent plusieurs risques stratégiques.

Nous constatons l'évolution combinée de plusieurs éléments :

- d'une part, bien au-delà de la nécessaire coordination des politiques publiques sur leur territoire, le pouvoir croissant des préfets leur permet de contraindre l'agence au silence dans leur département et d'empêcher l'ADEME d'attribuer des aides alors qu'elles ont été instruites conformément aux cadres fixés par son conseil d'administration sur la base d'une expertise technico-économique rigoureuse ;
- d'autre part, la gestion croissante de fonds pour compte de tiers met parfois l'ADEME en porte-à-faux, devant se conformer à un cahier des charges dissonant avec ses avis, elle soumet également certaines équipes d'instruction à des interférences externes qui nuisent à la sérénité de leur travail ;
- et aussi, la restriction, voire l'interdiction, de communiquer nous empêche de porter l'information nécessaire à l'ensemble des acteurs socio-économiques pour éclairer leur choix en matière de transition écologique ; par exemple, les collectivités locales alors que se préparent les programmes de mandature municipale ou encore les campagnes des "dévendeurs" alors que l'habituel Black Friday va venir inciter chacun à un peu plus consommer.

L'ensemble de ces évolutions combinées vient mettre en question la raison d'être de l'ADEME, une agence qui produit de la connaissance, oriente, anime, informe, incite en établissant sa légitimité de tiers de confiance sur son expertise et son statut d'EPIC doté d'un CA autonome.

Toutes ces évolutions augmentent plusieurs risques stratégiques, en particulier le risque de perte de sens au travail pour le personnel, le risque de crédibilité vis-à-vis de nos partenaires, bénéficiaires, de la société, et parfois le risque juridique.

En portant ces évolutions, l'Etat risque de fragiliser durablement un de ses précieux outils, l'ADEME, cheville ouvrière de sa politique de transition écologique qui doit continuer à apporter un contre-point salutaire (autonome, constructif, dérangeant si nécessaire) aux réflexions et débats pour éclairer les arbitrages en matière de transition écologique.

Notre autonomie d'expertise, de parole et d'action nous est indispensable pour demeurer une agence d'objectifs au service de la préservation des ressources et des milieux, et ainsi la santé et les conditions de vie des citoyens et citoyennes. »

Notre sentiment et nos principales interventions

Réduction massive du budget d'intervention depuis deux ans (60% de baisse hors Fonds Chaleur), et donc abandon de certains sujets (de la recherche à l'aide à l'investissement, en passant par le soutien à l'ingénierie dans les collectivités…) ; renforcement du pouvoir des préfets qui, au-delà de la coordination de politiques publiques, pourrait s'apparenter à une nouvelle tutelle (contestation d'une décision prise par établissement par exemple) ; arrêt et coupes sur la communication ; sans oublier des rapports parlementaires qui proposent d'effacer toute trace de l'ADEME : vous l'aurez compris, et nous l'avons déjà exprimé au cours des précédents CA, **nous craignons une invisibilisation de l'ADEME, et derrière elle l'effacement des politiques publiques de Transition écologique**, alors que nous sommes au cœur de la crise écologique, avec tous ses enjeux économiques, géopolitiques et sanitaires.

Les échanges lors de ce CA n'ont pas permis de définir la nouvelle place que l'ADEME devra tenir et avec quels moyens. Néanmoins, les questions de vos administrateurs salariés ont permis d'ouvrir quelques perspectives intéressantes sur des points d'inquiétudes récents :

- Nous avons demandé aux tutelles si le lien entre transition écologique et santé publique, désormais renseigné pour plusieurs sujets (ex : qualité de l'air, mobilité active...) pourrait faire **que les campagnes de communication grand public de l'ADEME soient considérées comme relevant de « Santé publique et de prévention destinés à préserver l'intégrité physique des citoyens », ce qui leur permettrait de ne pas être annulées en 2025** (dérogation selon la note d'application de la Circulaire Lecornu du 4/10/25). La commissaire du gouvernement doit examiner cette demande avec notre direction.

- Nous avons interpellé les tutelles sur une possible **suspension d'aides ADEME par un préfet**, suite à la Circulaire Bayrou du 5/10/25. La commissaire du gouvernement s'est voulue rassurante : **la hiérarchie des normes (constitution, lois, décrets, circulaires...) implique que notre CA demeure souverain**. Elle a précisé que l'interprétation des dernières circulaires est encore incertaine pour un opérateur comme l'ADEME.

Vos représentant·es au Conseil d'Administration

Rachel BAUDRY, Jérôme DANCOISNE, Emmanuel DAVID,

Catherine GUIMARD, Emmanuel THIBIER, Eric VIDALENC